FICHE DESCRIPTIVE DE LA FORMATION

Collectif femmes mixité
Département Egalité des droits
263, rue de Paris
Case 5-1
93516 Montreuil Cedex

Tél : 01 55 82 81 57

Courriel : fem-mixite@cgt.org
Site internet : https://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/

S'outiller contre les violences sexistes et sexuelles au travail

Population syndicale concernée :

Tou·tes les syndiqué·es de la CGT, et plus particulièrement les camarades en responsabilités dans les organisations territoriales et fédérations et élu·es ou mandaté·es.

Le contexte qui amène à faire de la formation :

Cette formation a été co-élaboré avec l'Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail (AVFT). Elle a pour but de développer les capacités nécessaires de tou·tes nos syndiqué·es pour appréhender la loi et les réglementations dans le privé comme dans la fonction publique pour combattre les violences sexistes et sexuelles au travail.

Les objectifs de formation :

À la fin de la formation les stagiaires seront en capacité :

- d'identifier et définir les différents types de violences sexuelles au travail ;
- d'identifier les différents leviers pour saisir l'employeur.

Les thèmes abordés :

- Les définitions des différentes violences sexuelles ;
- Les références en droit du travail et au niveau pénal sur ces violences ;
- Les dispositions légales pour les travailleur·ses de la fonction publique et du droit privé ;
- Les obligations de l'employeur en matière de violence sexistes et sexuelles.

Les prérequis à cette formation :

Les stagiaires devront déjà avoir suivi la Formation syndicale générale de niveau 1 (tronc commun) ou la formation « participer à la vie de la Cgt (3 modules) ».

Évaluations prévues :

Évaluation de fin de formation.

Forme et durée de l'action de formation

Stage d'une journée en visioconférence.
Formateur·rices : une juriste de l'AVFT et Frédérique Bartlett, conseillère confédérale CGT droits des femmes et discriminations.